

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI à vocations multiples - CC CAZALS-SALVIAC (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20003532700010

POSTE COMPTABLE : CENTRE FINANCES PUBLIQUES

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : CC CAZALS-SALVIAC BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2019

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	40
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	45
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	46
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	47
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	49
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	50
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	51
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	52
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	54
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	55
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	56
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	58
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	62
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	63

CC CAZALS-SALVIAC - CC CAZALS-SALVIAC BUDGET PRINCIPAL - BP - 2019

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	CC CAZALS-SALVIAC CC CAZALS-SALVIAC BUDGET PRINCIPAL	BP 2019
-------------------	---	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) https://www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales
1 Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2 Produit des impositions directes/population		
3 Recettes réelles de fonctionnement/population		
4 Dépenses d'équipement brut/population		
5 Encours de dette/population		
6 DGF/population		
7 Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8 Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9 Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10 Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 875 470,00
	3 875 470,00	3 608 803,00
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)
	0,00	(si excédent)
		266 667,00
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	3 875 470,00
		3 875 470,00

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 988 333,00
	1 988 333,00	2 773 021,00
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 309 524,00
	1 309 524,00	1 175 507,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)
	650 671,00	(si solde positif)
		0,00
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	3 948 528,00
		3 948 528,00
	TOTAL	
	TOTAL DU BUDGET (3)	7 823 998,00
		7 823 998,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	602 393,00	0,00	603 235,00	603 235,00	603 235,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 013 109,00	0,00	1 011 320,00	1 011 320,00	1 011 320,00
014	Atténuations de produits	784 110,00	0,00	801 080,00	801 080,00	801 080,00
65	Autres charges de gestion courante	494 860,00	0,00	589 075,00	589 075,00	589 075,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 894 472,00	0,00	3 004 710,00	3 004 710,00	3 004 710,00
66	Charges financières	62 859,00	0,00	53 806,00	53 806,00	53 806,00
67	Charges exceptionnelles	4 400,00	0,00	21 785,00	21 785,00	21 785,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	15 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 976 731,00	0,00	3 095 301,00	3 095 301,00	3 095 301,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	818 058,00		599 899,00	599 899,00	599 899,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	130 173,00		180 270,00	180 270,00	180 270,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		948 231,00		780 169,00	780 169,00	780 169,00
TOTAL		3 924 962,00	0,00	3 875 470,00	3 875 470,00	3 875 470,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 875 470,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	75 750,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	120 952,00	0,00	127 800,00	127 800,00	127 800,00
73	Impôts et taxes	2 535 997,00	0,00	2 618 314,00	2 618 314,00	2 618 314,00
74	Dotations et participations	734 586,00	0,00	749 163,00	749 163,00	749 163,00
75	Autres produits de gestion courante	76 401,00	0,00	76 401,00	76 401,00	76 401,00
Total des recettes de gestion courante		3 543 686,00	0,00	3 591 678,00	3 591 678,00	3 591 678,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	28 099,00	0,00	17 125,00	17 125,00	17 125,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 571 785,00	0,00	3 608 803,00	3 608 803,00	3 608 803,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 571 785,00	0,00	3 608 803,00	3 608 803,00	3 608 803,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	266 667,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 875 470,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	780 169,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
- (6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	3 078 130,00	1 309 524,00	973 355,00	973 355,00	2 282 879,00
	Total des dépenses d'équipement	3 078 130,00	1 309 524,00	973 355,00	973 355,00	2 282 879,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	949 697,00	0,00	989 978,00	989 978,00	989 978,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	25 000,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
	Total des dépenses financières	974 697,00	0,00	1 014 978,00	1 014 978,00	1 014 978,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 052 827,00	1 309 524,00	1 988 333,00	1 988 333,00	3 297 857,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	4 052 827,00	1 309 524,00	1 988 333,00	1 988 333,00	3 297 857,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	650 671,00
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 948 528,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 466 429,00	1 061 654,00	0,00	0,00	1 061 654,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	581 889,00	0,00	806 522,00	806 522,00	806 522,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	47 005,00	42 200,00	7 874,00	7 874,00	50 074,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	16 810,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 112 133,00	1 103 854,00	814 396,00	814 396,00	1 918 250,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	586 830,00	71 653,00	347 069,00	347 069,00	418 722,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	870 394,00	0,00	784 687,00	784 687,00	784 687,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 000,00	0,00	45 200,00	45 200,00	45 200,00
	Total des recettes financières	1 461 724,00	71 653,00	1 178 456,00	1 178 456,00	1 250 109,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 573 857,00	1 175 507,00	1 992 852,00	1 992 852,00	3 168 359,00

CC CAZALS-SALVIAC - CC CAZALS-SALVIAC BUDGET PRINCIPAL - BP - 2019

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	818 058,00		599 899,00	599 899,00	599 899,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	130 173,00		180 270,00	180 270,00	180 270,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		948 231,00		780 169,00	780 169,00	780 169,00
TOTAL		4 522 088,00	1 175 507,00	2 773 021,00	2 773 021,00	3 948 528,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 948 528,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	780 169,00
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	603 235,00		603 235,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 011 320,00		1 011 320,00
014	Atténuations de produits	801 080,00		801 080,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	589 075,00		589 075,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	53 806,00	0,00	53 806,00
67	Charges exceptionnelles	21 785,00	0,00	21 785,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	180 270,00	180 270,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	15 000,00		15 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		599 899,00	599 899,00
Dépenses de fonctionnement – Total		3 095 301,00	780 169,00	3 875 470,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 875 470,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	989 978,00	0,00	989 978,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	2 282 879,00		2 282 879,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	25 000,00		25 000,00
Dépenses d'investissement – Total		3 297 857,00	0,00	3 297 857,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	650 671,00
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 948 528,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	20 000,00		20 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	127 800,00		127 800,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 618 314,00		2 618 314,00
74	Dotations et participations	749 163,00		749 163,00
75	Autres produits de gestion courante	76 401,00	0,00	76 401,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	17 125,00	0,00	17 125,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		3 608 803,00	0,00	3 608 803,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	266 667,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 875 470,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	418 722,00	0,00	418 722,00
13	Subventions d'investissement	1 061 654,00	0,00	1 061 654,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	808 022,00	0,00	808 022,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	50 074,00	0,00	50 074,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		180 270,00	180 270,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		599 899,00	599 899,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	45 200,00		45 200,00
Recettes d'investissement – Total		2 383 672,00	780 169,00	3 163 841,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	784 687,00
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 948 528,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	602 393,00	603 235,00	603 235,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	61 000,00	61 000,00	61 000,00
60611	Eau et assainissement	19 513,00	10 000,00	10 000,00
60612	Energie - Electricité	30 850,00	35 500,00	35 500,00
60613	Chauffage urbain	15 700,00	15 500,00	15 500,00
60621	Combustibles	12 000,00	20 000,00	20 000,00
60622	Carburants	28 000,00	30 000,00	30 000,00
60623	Alimentation	1 200,00	1 200,00	1 200,00
60624	Produits de traitement	400,00	200,00	200,00
60628	Autres fournitures non stockées	250,00	100,00	100,00
60631	Fournitures d'entretien	3 000,00	2 500,00	2 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	12 000,00	15 300,00	15 300,00
60633	Fournitures de voirie	6 100,00	2 000,00	2 000,00
60636	Vêtements de travail	2 000,00	1 500,00	1 500,00
6064	Fournitures administratives	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	8 000,00	8 200,00	8 200,00
6067	Fournitures scolaires	600,00	300,00	300,00
6068	Autres matières et fournitures	300,00	300,00	300,00
611	Contrats de prestations de services	77 300,00	91 735,00	91 735,00
6132	Locations immobilières	13 970,00	14 100,00	14 100,00
6135	Locations mobilières	3 790,00	500,00	500,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 400,00	500,00	500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	30 500,00	26 000,00	26 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	2 000,00	2 000,00	2 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	80 000,00	82 000,00	82 000,00
61551	Entretien matériel roulant	51 000,00	53 000,00	53 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 500,00	2 000,00	2 000,00
6156	Maintenance	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6161	Multirisques	17 000,00	17 000,00	17 000,00
617	Etudes et recherches	20 500,00	9 000,00	9 000,00
6182	Documentation générale et technique	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	5 000,00	4 000,00	4 000,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	500,00	500,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	800,00	800,00	800,00
6226	Honoraires	0,00	500,00	500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	300,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	500,00	2 800,00	2 800,00
6232	Fêtes et cérémonies	3 000,00	3 300,00	3 300,00
6237	Publications	2 000,00	500,00	500,00
6238	Divers	500,00	500,00	500,00
6247	Transports collectifs	3 500,00	2 000,00	2 000,00
6248	Divers	4 500,00	2 000,00	2 000,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	0,00	0,00
6256	Missions	200,00	200,00	200,00
6257	Réceptions	200,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	1 500,00	1 800,00	1 800,00
6262	Frais de télécommunications	12 300,00	12 100,00	12 100,00
627	Services bancaires et assimilés	300,00	300,00	300,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 000,00	2 400,00	2 400,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	300,00	300,00
6288	Autres services extérieurs	25 500,00	32 500,00	32 500,00
63512	Taxes foncières	7 900,00	9 100,00	9 100,00
63513	Autres impôts locaux	4 420,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 100,00	700,00	700,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 013 109,00	1 011 320,00	1 011 320,00
6217	Personnel affecté par la commune membre	7 705,00	6 000,00	6 000,00
6218	Autre personnel extérieur	21 450,00	15 000,00	15 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	9 500,00	9 500,00	9 500,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	3 904,00	3 900,00	3 900,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6411	Personnel titulaire	583 068,00	585 000,00	585 000,00
6413	Personnel non titulaire	52 512,00	76 000,00	76 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	19 674,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	105 000,00	105 000,00	105 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	154 000,00	154 000,00	154 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	39 771,00	41 120,00	41 120,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	5 125,00	5 000,00	5 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 400,00	1 800,00	1 800,00
014	Atténuations de produits	784 110,00	801 080,00	801 080,00
739118	Autres reversements de fiscalité	570 400,00	587 300,00	587 300,00
739221	FNGIR	194 580,00	194 580,00	194 580,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	14 930,00	15 000,00	15 000,00
7398	Reverst., restitut° et prélèvt divers	4 200,00	4 200,00	4 200,00
65	Autres charges de gestion courante	494 860,00	589 075,00	589 075,00
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6521	Déficit budgets annexes administratifs	42 400,00	102 400,00	102 400,00
6531	Indemnités	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6532	Frais de mission	400,00	400,00	400,00
6533	Cotisations de retraite	2 000,00	2 200,00	2 200,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	300,00	0,00	0,00
6535	Formation	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	6 471,00	6 500,00	6 500,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	27 400,00	26 775,00	26 775,00
6557	Contribut° politique de l'habitat	23 000,00	8 500,00	8 500,00
6558	Autres contributions obligatoires	17 900,00	15 915,00	15 915,00
657363	Subv. fonct. Établ. à caractère adminis	0,00	10 000,00	10 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	336 889,00	378 284,00	378 284,00
658822	Aides	2 000,00	2 000,00	2 000,00
65888	Autres	100,00	101,00	101,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		2 894 472,00	3 004 710,00	3 004 710,00
66	Charges financières (b)	62 859,00	53 806,00	53 806,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	66 796,00	57 900,00	57 900,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-3 937,00	-4 094,00	-4 094,00
67	Charges exceptionnelles (c)	4 400,00	21 785,00	21 785,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	2 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 400,00	2 000,00	2 000,00
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	0,00	18 785,00	18 785,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	15 000,00	15 000,00	15 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		2 976 731,00	3 095 301,00	3 095 301,00
023	Virement à la section d'investissement	818 058,00	599 899,00	599 899,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	130 173,00	180 270,00	180 270,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	130 173,00	180 270,00	180 270,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		948 231,00	780 169,00	780 169,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		948 231,00	780 169,00	780 169,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 924 962,00	3 875 470,00	3 875 470,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				3 875 470,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	20 938,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	25 032,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-4 094,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	75 750,00	20 000,00	20 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	52 900,00	20 000,00	20 000,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	22 500,00	0,00	0,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	350,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	120 952,00	127 800,00	127 800,00
7062	Redevances services à caractère culturel	8 000,00	11 400,00	11 400,00
70632	Redevances services à caractère loisir	10 500,00	6 900,00	6 900,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	22 000,00	21 000,00	21 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	5 700,00	8 800,00	8 800,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	15 500,00	14 800,00	14 800,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	31 752,00	32 500,00	32 500,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	2 500,00	8 050,00	8 050,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	850,00	850,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	25 000,00	23 500,00	23 500,00
73	Impôts et taxes	2 535 997,00	2 618 314,00	2 618 314,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	1 757 807,00	1 814 956,00	1 814 956,00
73112	Cotisation sur la VAE	52 268,00	54 401,00	54 401,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	2 800,00	5 000,00	5 000,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	108 557,00	108 557,00	108 557,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	570 400,00	587 300,00	587 300,00
7338	Autres taxes	365,00	0,00	0,00
7362	Taxes de séjour	43 800,00	48 100,00	48 100,00
74	Dotations et participations	734 586,00	749 163,00	749 163,00
74124	Dotation d'intercommunalité	427 861,00	427 800,00	427 800,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	40 507,00	40 500,00	40 500,00
744	FCTVA	9 063,00	11 400,00	11 400,00
74718	Autres participations Etat	12 000,00	400,00	400,00
7472	Participat° Régions	8 000,00	12 000,00	12 000,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	39 377,00	32 000,00	32 000,00
7478	Participat° Autres organismes	102 000,00	90 000,00	90 000,00
748314	Dotat° unique compensat° spécif. TP	776,00	0,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	93,00	11 103,00	11 103,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	21 880,00	17 758,00	17 758,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	36 529,00	38 202,00	38 202,00
748371	Dotat° équipe territoires ruraux	13 500,00	30 000,00	30 000,00
7488	Autres attributions et participations	23 000,00	38 000,00	38 000,00
75	Autres produits de gestion courante	76 401,00	76 401,00	76 401,00
752	Revenus des immeubles	76 400,00	76 400,00	76 400,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	1,00	1,00	1,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		3 543 686,00	3 591 678,00	3 591 678,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	28 099,00	17 125,00	17 125,00
7711	Débits et pénalités perçus	0,00	15 825,00	15 825,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	21 600,00	600,00	600,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	6 499,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	700,00	700,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		3 571 785,00	3 608 803,00	3 608 803,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 571 785,00	3 608 803,00	3 608 803,00

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
	RESTES A REALISER N-1 (10)			0,00
				+
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)			266 667,00
				=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			3 875 470,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
11	Opération d'équipement n° 11 (5)	803 638,00	345 050,00	345 050,00
13	Opération d'équipement n° 13 (5)	561 425,00	146 000,00	146 000,00
14	Opération d'équipement n° 14 (5)	0,00	20 000,00	20 000,00
19	Opération d'équipement n° 19 (5)	5 000,00	0,00	0,00
21	Opération d'équipement n° 21 (5)	604 521,00	0,00	0,00
22	Opération d'équipement n° 22 (5)	0,00	80 000,00	80 000,00
23	Opération d'équipement n° 23 (5)	6 304,00	40 000,00	40 000,00
25	Opération d'équipement n° 25 (5)	851 552,00	72 000,00	72 000,00
26	Opération d'équipement n° 26 (5)	0,00	24 000,00	24 000,00
27	Opération d'équipement n° 27 (5)	43 005,00	1 356,00	1 356,00
31	Opération d'équipement n° 31 (5)	50 000,00	44 845,00	44 845,00
35	Opération d'équipement n° 35 (5)	588,00	0,00	0,00
36	Opération d'équipement n° 36 (5)	84 715,00	51 000,00	51 000,00
37	Opération d'équipement n° 37 (5)	41 682,00	82 984,00	82 984,00
38	Opération d'équipement n° 38 (5)	25 700,00	26 120,00	26 120,00
39	Opération d'équipement n° 39 (5)	0,00	40 000,00	40 000,00
Total des dépenses d'équipement		3 078 130,00	973 355,00	973 355,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	949 697,00	989 978,00	989 978,00
1641	Emprunts en euros	948 197,00	988 478,00	988 478,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00	1 500,00	1 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	25 000,00	25 000,00	25 000,00
Total des dépenses financières		974 697,00	1 014 978,00	1 014 978,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		4 052 827,00	1 988 333,00	1 988 333,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		4 052 827,00	1 988 333,00	1 988 333,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	1 309 524,00
----------------------------	--------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	650 671,00
--	------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 948 528,00
--	--------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 466 429,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	379 045,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	714 251,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	5 776,00	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	203 400,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	80 008,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	83 949,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	581 889,00	806 522,00	806 522,00
1641	Emprunts en euros	581 889,00	806 522,00	806 522,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	47 005,00	7 874,00	7 874,00
2132	Immeubles de rapport	42 200,00	-28 108,00	-28 108,00
21731	Bâtiments publics (mise à dispo)	0,00	35 982,00	35 982,00
21751	Réseaux de voirie (mise à dispo)	4 805,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	16 810,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	16 810,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 112 133,00	814 396,00	814 396,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 457 224,00	1 131 756,00	1 131 756,00
10222	FCTVA	586 830,00	347 069,00	347 069,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	870 394,00	784 687,00	784 687,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00	1 500,00	1 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 000,00	45 200,00	45 200,00
Total des recettes financières		1 461 724,00	1 178 456,00	1 178 456,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		3 573 857,00	1 992 852,00	1 992 852,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	818 058,00	599 899,00	599 899,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	130 173,00	180 270,00	180 270,00
28031	Frais d'études	0,00	32 567,00	32 567,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	22 286,35	27 858,00	27 858,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	2 068,00	3 604,00	3 604,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	1 784,00	2 116,00	2 116,00
28051	Concessions et droits similaires	86,40	86,40	86,40
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	318,80	318,80	318,80
281318	Autres bâtiments publics	5 122,70	9 515,50	9 515,50
28132	Immeubles de rapport	19,20	19,20	19,20
28138	Autres constructions	6 437,00	6 437,00	6 437,00
28152	Installations de voirie	1 296,00	1 728,50	1 728,50
281568	Autres matériels, outillages incendie	342,30	449,50	449,50
281571	Matériel roulant	10 456,60	10 456,60	10 456,60
281578	Autre matériel et outillage de voirie	342,00	1 695,00	1 695,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	11 088,45	11 088,50	11 088,50
281731	Bâtiments publics (m. à dispo)	3 005,30	2 409,50	2 409,50
281738	Autres constructions (m. à dispo)	193,50	193,50	193,50
28181	Installations générales, aménagt divers	1 696,10	1 696,00	1 696,00
28182	Matériel de transport	40 641,60	37 575,50	37 575,50
28183	Matériel de bureau et informatique	6 689,85	6 528,00	6 528,00

CC CAZALS-SALVIAC - CC CAZALS-SALVIAC BUDGET PRINCIPAL - BP - 2019

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
28184	Mobilier	8 912,85	11 866,00	11 866,00
28188	Autres immo. corporelles	7 386,00	12 061,50	12 061,50
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		948 231,00	780 169,00	780 169,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		948 231,00	780 169,00	780 169,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		4 522 088,00	2 773 021,00	2 773 021,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (10)	1 175 507,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 948 528,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 11 (1)
LIBELLE : VOIRIE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		3 468 416,57	a 236 950,00	345 050,00	b 345 050,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 468 416,57	236 950,00	345 050,00	345 050,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	17 915,28	236 950,00	0,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	11 144,64	0,00	0,00	0,00	0,00
21751	Réseaux de voirie (mise à dispo)	3 221 527,57	0,00	345 050,00	345 050,00	0,00
2182	Matériel de transport	217 829,08	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
21751	Réseaux de voirie (mise à dispo)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-582 000,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 13 (1)
LIBELLE : REFECTION BATIMENTS COMMUNAUTAIRES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		684 563,40	a 224 989,00	146 000,00	b 146 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	172,80	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	172,80	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	684 390,60	224 989,00	146 000,00	146 000,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	24 794,14	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	11 131,04	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	5 161,26	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	4 537,59	0,00	0,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	35 852,92	100 000,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	9 470,40	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	34 932,19	0,00	0,00	0,00	0,00
21731	Bâtiments publics (mise à dispo)	397 758,42	69 243,00	81 000,00	81 000,00	0,00
21738	Autres constructions (mise à dispo)	74 602,58	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	23 321,99	6 201,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	16 183,81	49 545,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	1 592,04	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	41 052,22	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 135 509,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	135 509,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	37 340,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	61 903,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	36 266,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-235 480,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 14 (1)
LIBELLE : BATIMENTS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		65 932,80	a 0,00	20 000,00	b 20 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	65 932,80	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	298,69	0,00	0,00	0,00	0,00
21731	Bâtiments publics (mise à dispo)	14 500,34	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	3 427,54	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	40 206,23	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-20 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19 (1)
LIBELLE : PLANS D'EAU

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 679,74	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 679,74	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	1 679,74	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 21 (1)
LIBELLE : SALLE A GINDOU

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		2 042 326,24	a 77 036,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	18 473,85	0,00	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	18 473,85	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 007 049,84	77 036,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	1 963 736,16	77 036,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	151,66	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	42 236,84	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	925,18	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	16 802,55	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	16 802,55	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 453 779,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	453 779,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	58 780,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	299 999,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	65 000,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	30 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	376 743,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 22 (1)
LIBELLE : MUSEE MEMOIRE FRAYSSINET

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	80 000,00	b 80 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00
21731	Bâtiments publics (mise à dispo)	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-80 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 23 (1)
LIBELLE : ABBAYE NOUVELLE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		471 523,67	a 0,00	40 000,00	b 40 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	461 904,79	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	460 004,79	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00
2184	Mobilier	1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	9 618,88	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	9 618,88	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-40 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 25 (1)
LIBELLE : CENTRE DE SANTE SALVIAC

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		163 666,55	a 720 984,00	72 000,00	b 72 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	163 666,55	720 984,00	72 000,00	72 000,00	0,00
2138	Autres constructions	163 666,55	720 984,00	72 000,00	72 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 464 687,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	464 687,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	169 688,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	195 000,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	99 999,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-328 297,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 26 (1)
LIBELLE : MAISON DE LA NATURE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		900,83	a 0,00	24 000,00	b 24 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	900,83	0,00	24 000,00	24 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	24 000,00	24 000,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	900,83	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-24 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 27 (1)
LIBELLE : ESPACE SOCIOCULTUREL L'OSTAL

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		890 645,06	a 13 644,00	1 356,00	b 1 356,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	890 645,06	13 644,00	1 356,00	1 356,00	0,00
2111	Terrains nus	46 278,97	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	770,12	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	813 075,29	13 644,00	1 356,00	1 356,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	577,98	0,00	0,00	0,00	0,00
21751	Réseaux de voirie (mise à dispo)	3 003,77	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	15 326,53	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	11 612,40	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 7 679,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	7 679,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	7 679,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
21751	Réseaux de voirie (mise à dispo)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-7 321,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 31 (1)
LIBELLE : AIDES ECONOMIQUES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		85 621,93	a 5 155,00	44 845,00	b 44 845,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	21 156,47	5 155,00	44 845,00	44 845,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	21 156,47	5 155,00	44 845,00	44 845,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	64 465,46	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	64 465,46	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-50 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 35 (1)
LIBELLE : MULTIPLE DEGAGNAC

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		42 274,69	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	42 274,69	0,00	0,00	0,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	41 686,74	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	587,95	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 42 200,00	d -42 200,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	42 200,00	-42 200,00
2132	Immeubles de rapport	42 200,00	-42 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 36 (1)
LIBELLE : FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		278 578,20	a 0,00	51 000,00	b 51 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	278 578,20	0,00	51 000,00	51 000,00	0,00
2041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00	0,00
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	278 578,20	0,00	42 000,00	42 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-51 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 37 (1)
LIBELLE : HANGARS TECHNIQUES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		23 416,00	a 30 766,00	82 984,00	b 82 984,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	23 416,00	30 766,00	82 984,00	82 984,00	0,00
2138	Autres constructions	23 416,00	30 766,00	82 984,00	82 984,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-113 750,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 38 (1)
LIBELLE : AMENAGEMENT NUMERIQUE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		36 038,13	a 0,00	26 120,00	b 26 120,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	36 038,13	0,00	26 120,00	26 120,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	36 038,13	0,00	26 120,00	26 120,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-26 120,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 39 (1)
LIBELLE : HOTEL D'ENTREPRISE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	40 000,00	b 40 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-40 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					3 108 212,62									
1641 Emprunts en euros (total)					3 108 212,62									
00001249113	C.R.CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOT		2017-11-30	28/02/2018	400 000,00	F		0,280	0,280		T	C	N	A-1
00001249181	C.R.CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOT		2017-08-24	30/11/2017	325 000,00	F		1,540	1,540		T	X TRIMESTRIEL	N	A-1
00001249200	C.R.CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOT		2017-08-24	30/11/2017	45 000,00	F		1,540	1,540		T	X TRIMESTRIEL	N	A-1
00415007/34681816176	C.R.CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOT		2012-12-31	28/02/2013	91 723,51	F	Sans	3,310	3,310		T	X PROGRESSIF	N	A-1
0225020361400303	CREDIT MUTUEL CAHORS		2014-11-24	05/12/2015	350 000,00	F		2,300	2,300		A	C	N	A-1
07034204	BANQUE POPULAIRE GOURDON		2012-12-31	21/01/2013	178 500,57	F		4,670	4,670		M	X MENSUEL	N	A-1
09297817536	C.R.CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOT		2012-12-31	30/06/2013	235 793,86	F	Sans	3,910	3,910		A	C	N	A-1
10278 02250 00020316602	CREDIT MUTUEL CAHORS		2012-12-31	31/03/2013	195 371,42	F		4,800	4,800		S	X A ECHEANCE	N	A-1
102780225000020361405	CREDIT MUTUEL CAHORS		2015-07-30	31/07/2015	175 000,00	F		1,400	1,400		A	C	N	A-1
1127848	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT		2012-12-31	01/01/2013	159 495,14	F	Sans	4,430	4,430		A	P	N	A-1
22883219362	C.R.CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOT		2012-12-31	31/01/2013	51 889,77	F		4,600	4,600		T	X TRIMESTRIEL	N	A-1
49515815357	C.R.CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOT		2012-12-31	10/01/2013	158 277,94	F	Sans	4,570	4,570		T	X TRIMESTRIEL	N	A-1
7161455	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES		2014-07-05	05/07/2015	20 706,31	F		4,200	4,200		A	C	N	A-1
8006830	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES		2012-12-31	10/11/2013	200 000,00	F	Sans	4,260	4,260		A	P	N	A-1
98795896209	C.R.CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOT		2012-12-31	03/01/2013	73 474,10	F		4,550	4,550		A	C	N	A-1
MON279305EUR/001	SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL		2012-12-31	01/06/2013	134 212,93	F		4,690	4,690		A	C	N	A-1

CC CAZALS-SALVIAC - CC CAZALS-SALVIAC BUDGET PRINCIPAL - BP - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
MON279306EUR/01	SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL		2012-12-31	01/05/2013	313 767,07	F	Sans	4,650	4,650		A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					3 108 212,62									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 029 279,12					247 227,94	53 388,46	0,00	20 937,77
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 029 279,12					247 227,94	53 388,46	0,00	20 937,77
00001249113	N	0,00	A-1	400 000,00	0,00	F		0,280	0,00	1 120,00	0,00	0,00
00001249181	N	0,00	A-1	297 916,65	13,00	F		1,540	21 666,68	4 462,79	0,00	389,97
00001249200	N	0,00	A-1	41 250,00	13,00	F		1,540	3 000,00	617,93	0,00	54,00
00415007/34681816176	N	0,00	A-1	14 434,05	0,00	F	Sans	3,310	14 434,00	299,82	0,00	0,00
0225020361400303	N	0,00	A-1	219 468,43	6,00	F		2,300	34 530,62	5 047,77	0,00	4 253,57
07034204	N	0,00	A-1	47 794,74	1,00	F		4,670	25 563,27	1 689,45	0,00	28,84
09297817536	N	0,00	A-1	192 708,04	16,00	F	Sans	3,910	8 195,08	7 534,87	0,00	3 627,27
10278 02250 00020316602	N	0,00	A-1	130 353,47	8,00	F		4,800	12 751,40	6 105,76	0,00	1 411,22
102780225000020361405	N	0,00	A-1	125 030,13	6,00	F		1,400	17 125,17	1 750,42	0,00	629,45
1127848	N	0,00	A-1	90 059,86	5,00	F	Sans	4,430	13 431,61	3 989,65	0,00	3 394,63
22883219362	N	0,00	A-1	8 467,61	0,00	F		4,600	8 467,60	244,80	0,00	0,00
49515815357	N	0,00	A-1	72 036,51	3,00	F	Sans	4,570	16 800,78	3 006,86	0,00	567,96
7161455	N	0,00	A-1	11 203,10	3,00	F		4,200	2 630,39	470,53	0,00	176,02
8006830	N	0,00	A-1	141 524,47	8,00	F	Sans	4,260	13 231,28	6 028,94	0,00	774,25
98795896209	N	0,00	A-1	11 947,89	0,00	F		4,550	11 947,89	543,63	0,00	0,00
MON279305EUR/001	N	0,00	A-1	21 907,25	0,00	F		4,690	21 907,25	1 027,51	0,00	0,00
MON279306EUR/01	N	0,00	A-1	203 176,92	7,00	F	Sans	4,650	21 544,92	9 447,73	0,00	5 630,59
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

CC CAZALS-SALVIAC - CC CAZALS-SALVIAC BUDGET PRINCIPAL - BP - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 029 279,12					247 227,94	53 388,46	0,00	20 937,77

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	17	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 029 279,12	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 700.00 €	26/06/2013

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciels	2	26/06/2013
L	Voitures	5	26/06/2013
L	Camions et véhicules industriels	7	26/06/2013
L	Mobilier	15	26/06/2013
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	26/06/2013
L	Matériel informatique	2	26/06/2013
L	Matériels classiques	6	26/06/2013
L	Installations et appareils de chauffage	15	26/06/2013
L	Equipements de garages et ateliers	10	26/06/2013
L	Installations de voirie	25	26/06/2013
L	Plantations	15	26/06/2013
L	Autres agencements et aménagements de terrains	20	26/06/2013
L	Bâtiments légers, abris	10	26/06/2013
L	Agencement et aménagement de bâtiment, installation élec. et	15	26/06/2013
L	Appareils de levage - ascenseurs	20	26/06/2013
L	Equipements des cuisines	10	26/06/2013
L	Equipements sportifs	10	26/06/2013

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 013 478,00	I 1 013 478,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		988 478,00	988 478,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	988 478,00	988 478,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		25 000,00	25 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	25 000,00	25 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 013 478,00	1 309 524,00	650 671,00	2 973 673,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 172 438,00	III 1 172 438,00
Ressources propres externes de l'année (a)		347 069,00	347 069,00
10222	FCTVA	347 069,00	347 069,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		825 369,00	825 369,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	32 567,00	32 567,00
28041412	<i>Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations</i>	27 858,00	27 858,00
28041582	<i>GFP : Bâtiments, installations</i>	3 604,00	3 604,00
280422	<i>Privé : Bâtiments, installations</i>	2 116,00	2 116,00
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	86,40	86,40
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	318,80	318,80
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	9 515,50	9 515,50
28132	<i>Immeubles de rapport</i>	19,20	19,20
28138	<i>Autres constructions</i>	6 437,00	6 437,00
28152	<i>Installations de voirie</i>	1 728,50	1 728,50
281568	<i>Autres matériels, outillages incendie</i>	449,50	449,50
281571	<i>Matériel roulant</i>	10 456,60	10 456,60
281578	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	1 695,00	1 695,00
28158	<i>Autres installat°, matériel et outillage</i>	11 088,50	11 088,50
281731	<i>Bâtiments publics (m. à dispo)</i>	2 409,50	2 409,50
281738	<i>Autres constructions (m. à dispo)</i>	193,50	193,50
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	1 696,00	1 696,00
28182	<i>Matériel de transport</i>	37 575,50	37 575,50
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	6 528,00	6 528,00
28184	<i>Mobilier</i>	11 866,00	11 866,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	12 061,50	12 061,50
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>		
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>		
59...	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	45 200,00	45 200,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	599 899,00	599 899,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 172 438,00	1 175 507,00	0,00	784 687,00	3 132 632,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	2 973 673,00
Ressources propres disponibles	IV	3 132 632,00
Solde	V = IV – II (6)	158 959,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					112 436,97	84 113,78										1 709,16	6 972,25	
EHPAD ARC EN CIEL	2014	C	GARANTIE D'EMPRUNT EHPAD ARCECIEL	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	19 908,22	11 233,15	2,00	T	F		2,390	F		2,390	A-1	105,79	2 056,24	
EHPAD ARC-EN-CIEL	2014	C	GARANTIE D'EMPRUNT EHPAD ARCECIEL	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	92 528,75	72 880,63	14,00	A	F		2,200	F		2,200	A-1	1 603,37	4 916,01	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					112 436,97	84 113,78										1 709,16	6 972,25	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	8 681,41
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	300 616,40
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	309 297,81
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
2041411	FONDS CONCOURS	BORNES ELECTRIQUE	COMMUNES	Commune	9 000,00
2041412	FONDS CONCOURS ST-CA	SALLE ST-CAPRAIS	COMMUNE ST-CAPRAIS	Commune	30 000,00
2041412	FONDS CONCOURS CAZAL	VESTIAIRE FOOT CAZAL	COMMUNE DE CAZALS	Commune	12 000,00
2041582	SCHEMA NUMERIQUE	SCHEMA NUMERIQUE	LE DEPARTEMENT	Département	26 120,00
20422	AIDES ECO	AIDES ECO	AIDES ECO ENTREPRISES	Entreprise	50 000,00
FONCTIONNEMENT					
65541	SCHEMA NUMERIQUE	COTISATION	PAYEUR DEPARTEMENTAL DU LOT	Etablissement de droit public	10 547,00
65541	SYNDICAT CEOU	COTISATION	SYNDICAT BERGES DU CEOU	Etablissement de droit public	16 228,00
6557	SCOT	COTISATION	SYNDICAT MIXTE DU PAYS BOURIAN	Etablissement de droit public	6 500,00
6557	COTISATION PIG	COTISATION PIG	PETR GRAND QUERCY	Etablissement de droit public	2 000,00
6558	PETR GRAND QUERCY	ADHESION	PETR GRAND QUERCY	Etablissement de droit public	15 915,00
657363	MULTIPLE FRAYSSINET	MULTIPLE FRAYSSINET	COMMUNAUTE DE COMMUNES CAZALS-	Etablissement de droit public	10 000,00
6574	FONCTIONNEMENT OT	TOURISME	OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE	Association	67 090,00
6574	FONCTION.ALSH	FONCT ALSH	BAMBIN'ADO ASSOCIATION LOI 190	Association	43 524,00
6574	TRANSPORT SCOLAIRE C	75 % SORTIES+FIN ANN	COOPERATIVE SCOLAIRE CAZALS RP	Association	1 500,00
6574	ECM	ENFANCE	ENTENTE CAZALS-MONTCLERA FOOTB	Association	2 500,00
6574	TENNIS CLUB SALVIAC	ENFANCE	ASSOC TENNIS CLUB SALVIACOIS	Association	1 200,00
6574	MUSIQUE CLASSIQUE	CULTURE	ASSOCI ANIMATION CULTURE	Association	3 000,00
6574	ARTS PLASTIQUES	CULTURE	ATELIERS DES ARQUES ASSOCIATIO	Association	7 000,00
6574	THEATRE	CULTURE	ASSOC CHERCHEURS D ETOILE	Association	4 000,00
6574	CINEMA GINDOU	CULTURE	GINDOU INITIATIVES POUR LE CIN	Association	13 500,00
6574	THEATRE	CULTURE	CIE ACETES	Association	7 000,00
6574	BIBLIOTHEQUE	CULTURE	ASSO PATRIMOINE ET CULTURE FRA	Association	1 000,00
6574	DANSE CONTEMPORAINE	CULTURE DANSE	FAITS ET GESTES ASSOCIATION	Association	8 500,00
6574	RESIDENCE FOYER	CULTURE RDCE	FAITS ET GESTES ASSOCIATION	Association	5 000,00
6574	BIBLIOTH CAZALS	CULTURE	LECTURES AU CANTOU ASSOCIATION	Association	880,00
6574	FESTIVAL MUSIQUE	CULTURE	MUSIQUE EN BOURIANE	Association	5 000,00
6574	ECOLE MUSIQUE	CULTURE	MUSIQUE AU COIN DE LA RUE	Association	14 000,00
6574	ARTS PLASTIQUES	CULTURE	ASSO UN TRAIN PEUT EN CACHER U	Association	1 400,00
6574	JARDINIERS BOURIAN	ACTION SOCIALE	ASSOCIATION DES JARDINIERS BOU	Association	15 800,00
6574	LA MAROTTE	FESTI'CITOYEN	ASSO LA MAROTTE	Association	800,00
6574	FONCT.CRECHE GOURDON	ENFANCE	ASSOCI ECOUTE S IL JOUE ASSOCI	Association	2 000,00
6574	BIBLIOTHEQUE	CULTURE	ASSOC PAR MOTS ET PAR LIVRES	Association	2 000,00
6574	PERSONNEL OT	TOURISME	OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE	Association	32 800,00
6574	MUSIQUE ET CHANT	CULTURE	ASSOCIATIO LES BARJACAIRES	Association	500,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	CHORALE	CULTURE	ASSOCIATIO JEUNESSES MUSICALES	Association	2 200,00
6574	COMMUNICATION	ACTION SOCIALE	ASSOCIATIO IDETORIAL CHEZ MR S	Association	1 500,00
6574	MUTUELLES COUPS DURS	MUTUELLES COUPS DUR	ASSOCIATION MUTUELLE COUPS DUR	Association	500,00
6574	ADIL	HABITAT	ADIL ASSOCIATION DEP INFORM LO	Association	1 039,00
6574	BANNIERES DES 5 VILL	TOURISME	ASSOC L ART ET LA BANNIERE CHE	Association	1 000,00
6574	DANSE	CULTURE	CIE APPACH	Association	2 000,00
6574	HIP HOP ENFANCE	ENFANCE ET JEUNESSE	ATELIER DANSE MARMINIAC ASSOCI	Association	2 500,00
6574	BIBLIOTHEQUE	CULTURE	LA BIBLIOTHEQUE (I OSTAL)	Association	2 000,00
6574	FONCTION CRECHE RAM	SUBV FONC CRECHE RAM	BAMBIN'ADO ASSOCIATION LOI 190	Association	112 476,00
6574	TRANSPORT SCOLAIRE D	75% SORTIES	COOPERATIVE SCOLAIRE RPI DEGAG	Association	1 500,00
6574	TRANSPORT SCOLAIRE S	75% SORTIES	ASSOCIATIO AMICALE LAIQUE SALV	Association	1 500,00
6574	TRANSPORT SCOLAIRE G	75% SORTIES SCOL	COOPERATIVE SCOLAIRE GOUJOUNAC	Association	750,00
6574	TRANSPORT SCOLAIRE F	75% SORTIES SCOL	COOPERATIVE SCOLAIRE FRAYSSINE	Association	750,00
6574	AMTPQ ESTIVALES	OCCITANIE FESTIVAL	AMTPQ	Association	1 500,00
6574	MUTUELLES COUPS DUR	MUTUELLES COUPS DUR	ASSOCIATIO MUTUELLE COUPS DUR	Association	475,00
6574	AMIS DE LA CHORALE	CULTURE	ASSOC LES AMIS DE LA CHORALE D	Association	800,00
6574	SAUVEGARDE PATRIMOIN	CULTURE	ASSOC SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	Association	3 500,00
6574	RALLYE AUTO ANCIENNE	TOURISME	ASSOCIATION DES COMMERCANTS ET	Association	2 000,00
6574	TRAIN	ACTION SOCIALE	ASSOCIATIO URGENCE LIGNE POLT	Association	300,00
67441	BUDGET ZONE ARTISANA	SUBV ZONE ARTISANALE	SUBVENTION SUBVENTIONS DIVERS	Etablissement de droit public	18 785,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6,00	0,91	6,91	5,91	0,00	5,91
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	2,00	0,91	2,91	2,91	0,00	2,91
ATTACHE PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		9,15	1,09	10,24	10,06	0,18	10,24
ADJOINT TECHNIQUE	C	3,15	0,00	3,15	3,15	0,00	3,15
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	1,00	0,91	1,91	1,91	0,00	1,91
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
ADJOINT TECHNIQUE STAGIAIRE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ASSISTANCE TECHNIQUE	B	0,00	0,18	0,18	0,00	0,18	0,18
TECHNICIEN	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		3,00	0,50	3,50	0,00	0,00	0,00
INFIRMIERE CENTRE DE SANTE	A	0,00	0,50	0,50	0,00	0,00	0,00
MEDECIN COORDONNATEUR CENTRE SANTE	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
MEDECIN GENERALISTE CENTRE DE SANTE	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
SECRETARIAT CENTRE DE SANTE	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL 1° CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		3,00	0,00	3,00	2,50	0,00	2,50
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ASSISTANT DES BIBLIOTHEQUES	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
COORDINATION PACTe	B	1,00	0,00	1,00	0,50	0,00	0,50

CC CAZALS-SALVIAC - CC CAZALS-SALVIAC BUDGET PRINCIPAL - BP - 2019

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ANIMATION (i)		1,00	2,95	3,95	3,45	0,00	3,45
ADJOINT D'ANIMATION	C	0,00	2,10	2,10	1,60	0,00	1,60
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT D'ANIMATION STAGIAIRE	C	0,00	0,85	0,85	0,85	0,00	0,85
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		23,15	5,45	28,60	22,92	0,18	23,10

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ADJOINT D'ANIMATION	C	ANIM	326	0,00	3-1	CDD
ASSISTANCE TECHNIQUE	B	TECH	426	0,00	3-3-4°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ADJOINT D'ANIMATION	C	ANIM	326	0,00	3-a°	CDD
ADJOINT D'ANIMATION (BESOIN SAISONNIER)	C	ANIM	326	0,00	3-b	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	326	0,00	3-a°	CDD
ADJOINT TECHNIQUE (BESOIN SAISONNIER)	C	TECH	326	0,00	3-b	CDD
CONTRAT ENGAGEMENT EDUCATIF	C	ANIM	1	0,00	A CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (L 432-2 ; D 432-3 À D 432-4)	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	CHAUFFERIE ET RESEAU DE CHALEU	03/04/2002	N°02.0304.02 DU 03/04/2002 -	20003532700028	SPIC	Oui
Régie directe	MULTIPLE RURAL FRAYSSINET	04/08/2005	N°05.0408.10 DU 04/08/2005 -	20003532700044	SPA	Oui
Régie directe	ZONE ARTISANALE	28/11/2013	N°13.2811.13 DU 28/11/2013 -	20003532700069	SPA	Oui
Régie directe	MULTIPLE RURAL DEGAGNAC	15/01/2014	N°15.1501.04 DU 15/01/2015 -	20003532700077	SPA	Oui
Régie directe	CENTRE INTERCOMMUNAL DE SANTE	20/09/2018	N°18.2009.01 DU 20/09/2018 -	20003532700085	SPA	Non

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 24

VOTES :

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 13/03/2019

Présenté par président (1),

A CAZALS, le 21/03/2019

président ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A CAZALS, le 21/03/2019

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le 25/03/2019

A SALVIAC, le 25/03/2019

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée délibérante.